

SPIM

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE
Vendredi 29 novembre 2024 à 09h00

ORDRE DU JOUR

- I. Election doctorants au conseil de l'ED et modification Règlement Intérieur
- II. Bilan rentrée 2024/2025
- III. Point sur les Comités de Suivis Individuels 2024
- IV. Point Budget
- V. Situation UBFC/EPE
- VI. Projets Stars EU / Forthem
- VII. Informations diverses

I. Elections doctorants au conseil de l'ED et modification du Règlement Intérieur

Elections des représentants doctorants

Calendrier :

- **Vendredi 22 novembre midi** : date limite de dépôt des candidatures
- Au plus tard **lundi 25 novembre** : publication des listes de candidats et professions de foi
- **Lundi 25 novembre** : début de la campagne électorale + **date limite de rectification des listes**
- **Lundi 2 décembre** : fin de la campagne électorale
- **Lundi 2 au vendredi 6 décembre** : scrutin
- **Lundi 9 décembre** : date limite de proclamation des résultats

Elections des représentants doctorants

3- → Conseil de l'ED-SPIM ¶

3-1 Composition du conseil de l'ED ¶

Le conseil de l'ED-SPIM est constitué de 25 membres titulaires avec voix délibératives ¶

✓ → 13 représentants (HDR) des laboratoires désignés par le directeur de l'unité de recherche (UR) et 2 représentants des personnels BIATSS désignés par le directeur de l'UR. Le nombre de représentants est au prorata du nombre d'HDR dans les laboratoires. ¶

L'institut FEMTO-ST a 1 représentant par département (donc 7 au 02/05/2024) et 1 personnel BIATSS. ¶

Les 4 laboratoires (UR) DRIVE, LIB, CIAD et ImViA ont chacun un représentant. ¶

L'ICB a un représentant situé au nord Franche-Comté (périmètre ED-SPIM). ¶

SINERGIES a un représentant (périmètre ED-SPIM) ¶

Les laboratoires DRIVE, ImViA, LIB, CIAD et ICB (du périmètre ED-SPIM) désignent un personnel BIATSS. ¶

Chaque représentant a un suppléant clairement identifié, celui-ci pouvant assister aux conseils et voter le cas échéant en cas d'absence du titulaire. ¶

✓ → 5 doctorants élus au sein des doctorants SPIM (2 UFC, 1 UB, 1 UTBM, 1 SUPMICROTECH). ¶

Chaque représentant a un suppléant clairement identifié, celui-ci pouvant assister aux conseils et voter le cas échéant en cas d'absence du titulaire. ¶

✓ → 5 personnalités extérieures aux établissements co-accrédités proposées par des membres du conseil dans le domaine scientifique concerné par l'ED. Deux sont issues du secteur socio-économique et un de l'étranger. ¶

La procédure électorale pour les doctorants est définie par le collège doctoral. ¶

Modification
du RI de l'ED

Elections des représentants doctorants

ED SPIM Candidates

| | UFC (4) | UB (2) | UTBM (2) | SUPMICROTECH (2) |
|-----------|-------------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|
| Titu/Full | DEMOUGIN Alexandre, 2A, Besac | THOMAS Gauthier, 1A, Dijon | MILLET Jules, 2A | BROSSEAU Nicolas, 2A |
| Suppl/Alt | COLOMBEL Simon, 1A, Besac | PINNA Lennard, 1A, Nevers | KOSHY Aarju Mathew, 2A | BAKHTAOUI Hatim, 2A |
| Titu/Full | YONTA Will, 1A, Besac | | | |
| Suppl/Alt | HE Qian, 1A, Belfort | | | |
| Schedule | End of candidature : 24/11/24 | | | |
| | Campaign : 25/11/24 to 02/12/24 | | | |
| | Vote in adum : 02/12/24 to 06/12/24 | | | |

II. Bilan rentrée 2024/2025

NOMBRE D'INSCRIPTIONS 2024/2025 AU 25 novembre 2024

| SITE | INSCRIPTIONS 2024/2025 (2023/2024) | DETAIL INSCRIPTIONS | TOTAL |
|-------|---------------------------------------|--|---|
| UFC | 143 (159) | - 1 ^{ère} année : 40 - 2 ^{ème} année : 38 - 3 ^{ème} année : 38 - 4 ^{ème} année : 19 - 5 ^{ème} année : 8 | 291 INSCRITS au 25 novembre 2024 <i>(305 inscrits au 08/12/2023)</i> 80 1A 88 2A 79 3A 35 4A |
| ENSMM | 35 (46) | - 1 ^{ère} année : 7 - 2 ^{ème} année : 13 - 3 ^{ème} année : 10 - 4 ^{ème} année : 5 | |
| UTBM | 62 (68) | - 1 ^{ère} année : 15 - 2 ^{ème} année : 24 - 3 ^{ème} année : 15 - 4 ^{ème} année : 7 - 5 ^{ème} année : 1 | |
| UB | 51 (71) | - 1 ^{ère} année : 18 - 2 ^{ème} année : 13 - 3 ^{ème} année : 16 - 4 ^{ème} année : 4 | |

NOMBRE DE SOUTENANCES 2024 (AVEC COMPARAISON 2023)

| SITE | NOMBRE SOUTENANCES 2024 (2023) | HDR | TOTAL |
|-------|--------------------------------|-------|--|
| UFC | 49 → 45 | 8 → 4 | <p>SOUTENANCES thèse: 115 → 100</p> <p>SOUTENANCES HDR : 10 → 9</p> <p>Durée moyenne des thèses: 42 mois → 43 mois</p> |
| ENSMM | 14 → 5 | | |
| UTBM | 28 → 28 | 1 → 1 | |
| UB | 24 → 22 | 1 → 4 | |



NOMBRE D'ABANDONS 2024/2025 AU 25 NOVEMBRE 2024

| SITE | ABANDONS 2024-2025 →2023-2024 | MOTIFS | TOTAL |
|-------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| UFC | 1 → 1 | - Souhait personnel du doctorant | 6 <i>(4 en 2023/2024)</i> |
| ENSMM | 1 → 0 | - Souhait personnel du doctorant | |
| UTBM | 1 → 2 | - Aucune nouvelle du doctorant | |
| UB | 3 → 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Doctorant resté aux Etats-Unis après avoir participé à une conférence dans ce pays - Choix de la doctorante (démission) - Doctorant en cotutelle resté en Chine et ne donnant plus de nouvelles depuis plusieurs mois | |

III. Point sur les Comités de Suivis Individuels 2024

Comités de Suivis Individuels 2024

273 CSI à réaliser en 2024 (291 en 2023)

228 rapports reçus dont :

- 88 pour entrer en 2A
- 84 pour entrer en 3A
- 48 pour entrer en 4A
- 8 pour entrer en 5A

3 avis avec réévaluation à 3-6 mois
2 avis réservés
223 avis favorables

Restent 45 rapports/réunions à réaliser (99 en 2023) :

- 6 rapports pour entrer en 2A
- 9 rapports pour entrer en 3A
- 17 rapports pour entrer en 4A
- 8 rapports pour entrer en 5A
- 2 rapports pour entrer en 6A
- 3 rapports pour entrer 7A (sous réserve avis favorable Collège Doctoral)

Comités de Suivis Individuels 2024

- Mobilisation de **96** (75 en 20223) collègues en interne à l'ED. **Merci pour leur investissement dans l'ED!**
- Moyenne de **3** (4 en 2023) CSI à réaliser par collègue
- Beaucoup de réunions en visio
- Retours plutôt favorables de l'intérêt des CSI par les collègues
- Pas de difficultés particulières remontées sur les questionnaires avant CSI et sur le modèle du rapport.
- Compréhension du circuit de signatures pour le rapport → **membre intern/ext** → **ED** → **Doc, Dir thèse**

- Les problèmes ne sont pas toujours soulevés en CSI (cas soulevés après)

- **Logistique** lourde au niveau de l'attribution et de la mise en place en mai/juin
- **Logistique** difficile sur le retour des rapports. Mise en place d'une plateforme pour le retour des rapports en catégorisant par établissement et par avis final.
- → **Effectuer les réunions CSI avant l'été ou fin août pour la majorité des cas**

- **Remarques, commentaires ?**

IV. Point budget

Point donné par le collège doctoral au 19/09/24

| ED/NATURE | FONCTIONNEMENT | | | | INVESTISSEMENT | | | | PERSONNEL | | | |
|-----------|----------------|--------------|--------------|---------------|----------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| | BUDGET 2024 | CONSO 01/09 | RESTANT | TX Conso | BUDGET 2024 | CONSO 01/09 | RESTANT | TX Conso | BUDGET 2024 | CONSO 31/07 | RESTANT | TX Conso |
| CP | 54 842,89 € | 15 561,23 € | 39 281,66 € | 28,37% | 5 000,00 € | - € | 5 000,00 € | 0,00% | 2 000,00 € | 1 305,00 € | 695,00 € | 65,25% |
| DGEP | 54 276,76 € | 27 654,39 € | 26 622,37 € | 50,95% | 5 000,00 € | 721,70 € | 4 278,30 € | 14,43% | - € | - € | - € | 0,00% |
| ES | 104 015,36 € | 69 520,23 € | 34 495,13 € | 66,84% | 5 000,00 € | 1 078,16 € | 3 921,84 € | 21,56% | 3 217,31 € | 3 217,31 € | - € | 100,00% |
| LECLA | 44 883,69 € | 26 583,58 € | 18 300,11 € | 59,23% | 5 000,00 € | 721,69 € | 4 278,31 € | 14,43% | 1 000,00 € | - € | 1 000,00 € | 0,00% |
| SEPT | 67 682,31 € | 28 217,73 € | 39 464,58 € | 41,69% | 5 000,00 € | 721,70 € | 4 278,30 € | 14,43% | - € | - € | - € | 0,00% |
| SPIM | 94 581,68 € | 64 976,86 € | 29 604,82 € | 68,70% | 5 000,00 € | - € | 5 000,00 € | 0,00% | 3 000,00 € | 993,35 € | 2 006,65 € | 33,11% |
| MUT | 132 750,00 € | 81 422,43 € | 51 327,57 € | 61,34% | - € | - € | - € | 0,00% | 25 000,00 € | 13 761,85 € | 11 238,15 € | 55,05% |
| | 553 032,69 € | 313 936,45 € | 239 096,24 € | 56,77% | 30 000,00 € | 3 243,25 € | 26 756,75 € | 10,81% | 34 217,31 € | 19 277,51 € | 14 939,80 € | 56,34% |

26/11/2024

Fonctionnement : 97 310,63 €

Investissement : 0 €

Personnel : 3 733,85 €

V. Situation UBFC/EPE

UFC => EPE UMLP

UTBM, SUPMICROTECH => établissements composantes UMLP

UB => EPE UB-Europe

Convention concernant le doctorat en cours d'élaboration

Missions déléguées au Collège doctoral par les ED

Article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 (**en gras, ce qui était délégué au Collège doctoral depuis 2017**)

« Sous la responsabilité des établissements accrédités, les écoles doctorales :

1° Mettent en œuvre une politique d'admission des doctorants en leur sein, fondée sur des critères explicites et publics, informent les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises, les financements susceptibles d'être obtenus, la nature, la qualité et les taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles participent à la recherche des financements, en proposant l'attribution afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions ;

2° **Organisent et coordonnent les formations doctorales ;**

3° Organisent les échanges scientifiques entre doctorants et avec la communauté scientifique ; proposent aux doctorants des **activités de formation favorisant l'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique élargie** incluant la connaissance du cadre international de la recherche ;

4° Veillent à ce que chaque doctorant reçoive une **formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ;**

5° **Sensibilisent les doctorants aux enjeux de la science ouverte** et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens ;

6° Assurent une démarche qualité de la formation en mettant notamment en place des comités de suivi individuel du doctorant et **proposent aux directeurs de thèse, codirecteurs de thèse et à toutes les personnes encadrant ou participant au travail du doctorant une formation** ou un accompagnement spécifique visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence ;

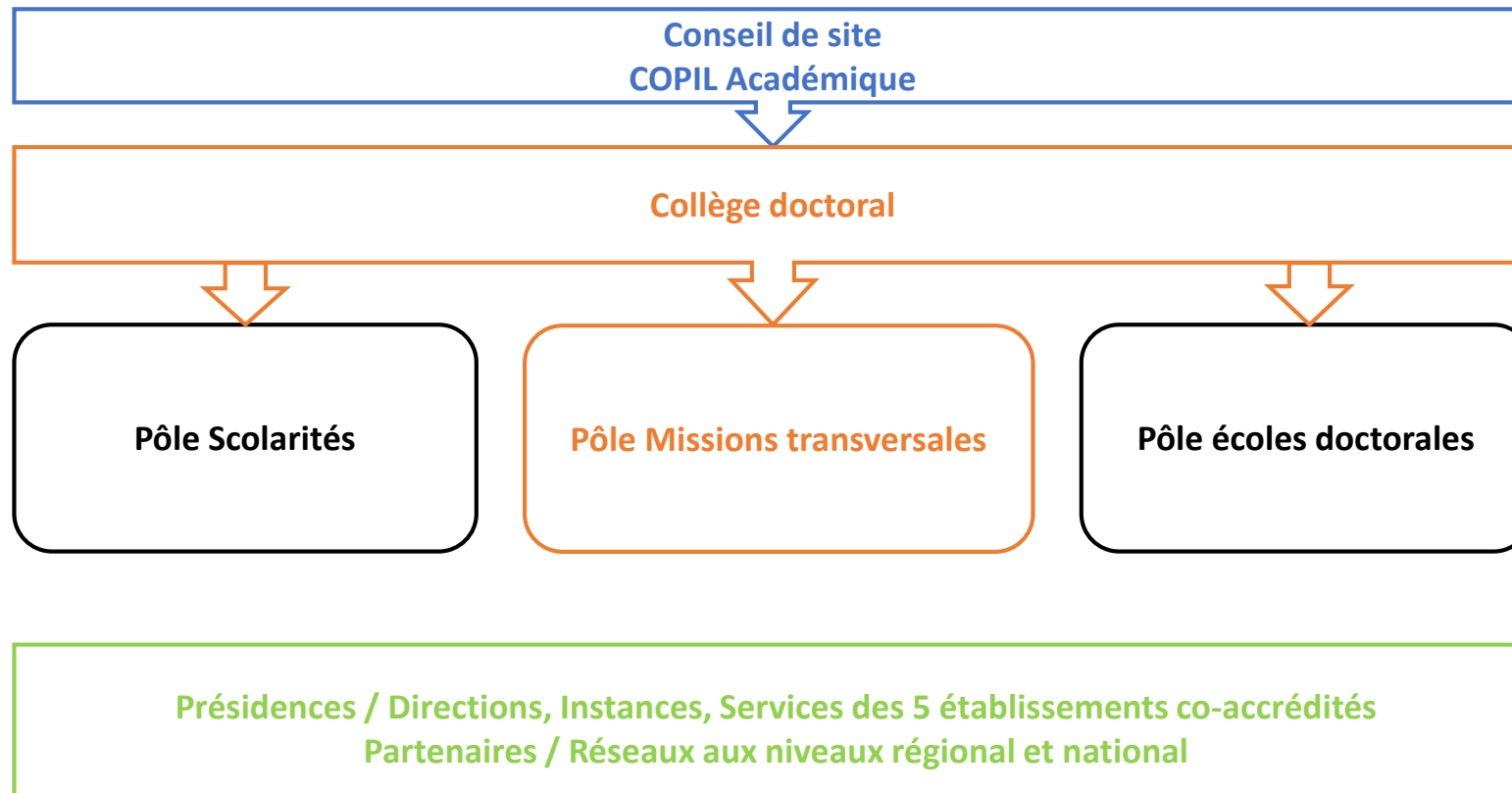
7° Définissent et mettent en œuvre des **dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel** après l'obtention du doctorat dans les secteurs public et privé et organisent en lien avec les services des établissements concernés le **suivi des parcours professionnels des docteurs formés**. Elles **participent aux enquêtes nationales organisées par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche** ainsi qu'à l'élaboration du rapport mentionné au 11° de l'article L. 712-2 du code de l'éducation et en diffusent publiquement et en accès ouvert les résultats de leur périmètre ;

8° Contribuent à une **ouverture européenne et internationale**, dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou des centres de recherche étrangers ;

9° Formulent un avis sur les demandes de rattachement d'unités ou d'équipes de recherche. »

Missions déléguées au Collège doctoral par les ED

proposer une organisation en « composante inter-établissement »



Définition de la politique doctorale

- Stratégie de mise en œuvre de la politique doctorale
- Mise en adéquation de la politique doctorale avec les réglementations nationales
 - Coordination, harmonisation et fédération des activités des ED
 - Répartition des contrats doctoraux entre les ED
 - Répartition du budget annuel
 - Médiation, résolution des conflits
 - Représentation au niveau national

Doctorat : rôle établissement pour

- Inscription administrative
- soutenance et diplomation
- Conventions de cotutelle
- Demandes de césure

HDR (uniquement uB et UFC) : rôle établissement pour

- Autorisations de codir. sans HDR
- Demandes d'autorisation d'inscription
 - Inscription administrative
 - Soutenance et diplomation

Formations

- Formations transversales des doctorants
 - Formation des encadrants

Valorisation du doctorat et Poursuite de carrière

- Valorisation du diplôme
- Approche par compétences
- Actions poursuite de carrière
 - Enquête IPDoc

Promotion du doctorat

- Communication
- Lien Science-Société
- Événements

Définition et mise en œuvre de la politique scientifique et pédagogique

- Secrétariat de proximité
- Recrutement doctorants
- Inscription pédagogique
- Formations spécifiques
- Suivi individuel des doctorants
- Avis pédagogique sur inscriptions HDR et codir. sans HDR
- Médiation et résolution des conflits

V. Projets Stars EU / Forthem



*The Strategic Alliance for Regional
Transition*

- University of Franche-Comté,
- Hanze University of Applied Sciences, The Netherlands,
- Polytechnic Institute of Bragança, Portugal
- Bremen University of Applied Sciences, Germany
- University of La Laguna, Spain
- Silesian University in Opava, Czech Republic
- Cracow University of Technology, Poland
- University West, Sweden
- Aleksandër Moisiu University, Albania

European Alliance of Universities



*Fostering Outreach within European
Regions, Transnational Higher Education
and Mobility*

- University of Bourgogne
- Université Johannes Gutenberg de Mayence en
Allemagne,
- Université de Jyväskylä en Finlande,
- Université de Lettonie en Lettonie,
- Université d'Opole en Pologne,
- Université de Palerme en Italie,
- Université de Valence en Espagne,
- Université Lucian Blaga de Sibiu en Roumanie,
- Université d'Agder en Norvège.

Le doctorat et les doctorants sont concernés
Des rencontres prévues

V. Informations diverses

Demandes de césure

Pour rappel :

- Depuis le 01/09 ce sont les chefs des 5 établissements qui se prononcent sur les demandes de césure
- Un avis du Collège doctoral est demandé, après avis DT et ED > nécessité de s'accorder sur les critères
- Cadre réglementaire = article D611-16 du Code de l'éducation

Motifs possibles (« la césure *peut prendre notamment* l'une des formes suivantes ») :

- formation dans un domaine différent
- expérience en milieu professionnel
- engagement de service civique
- projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Beaucoup de demandes de césure sont faites par des doctorants non financés ou pour qui la balance activité salariée/thèse n'est pas/plus tenable.

Attention pour guider votre avis : le travail de recherche doit être suspendu pendant la césure.

Pour information

Procédure de soutenance

(soutenances à partir du 01/01/25)

Procédure de soutenance (soutenances à partir du 01/01/25)

Rappel : les établissements (UFC > EPE UMLP, uB > EPE uB-E, UTBM, SUPMICROTECH-ENSMM) vont diplômer pour les soutenances ayant lieu à partir du 1^{er} janvier 2025.

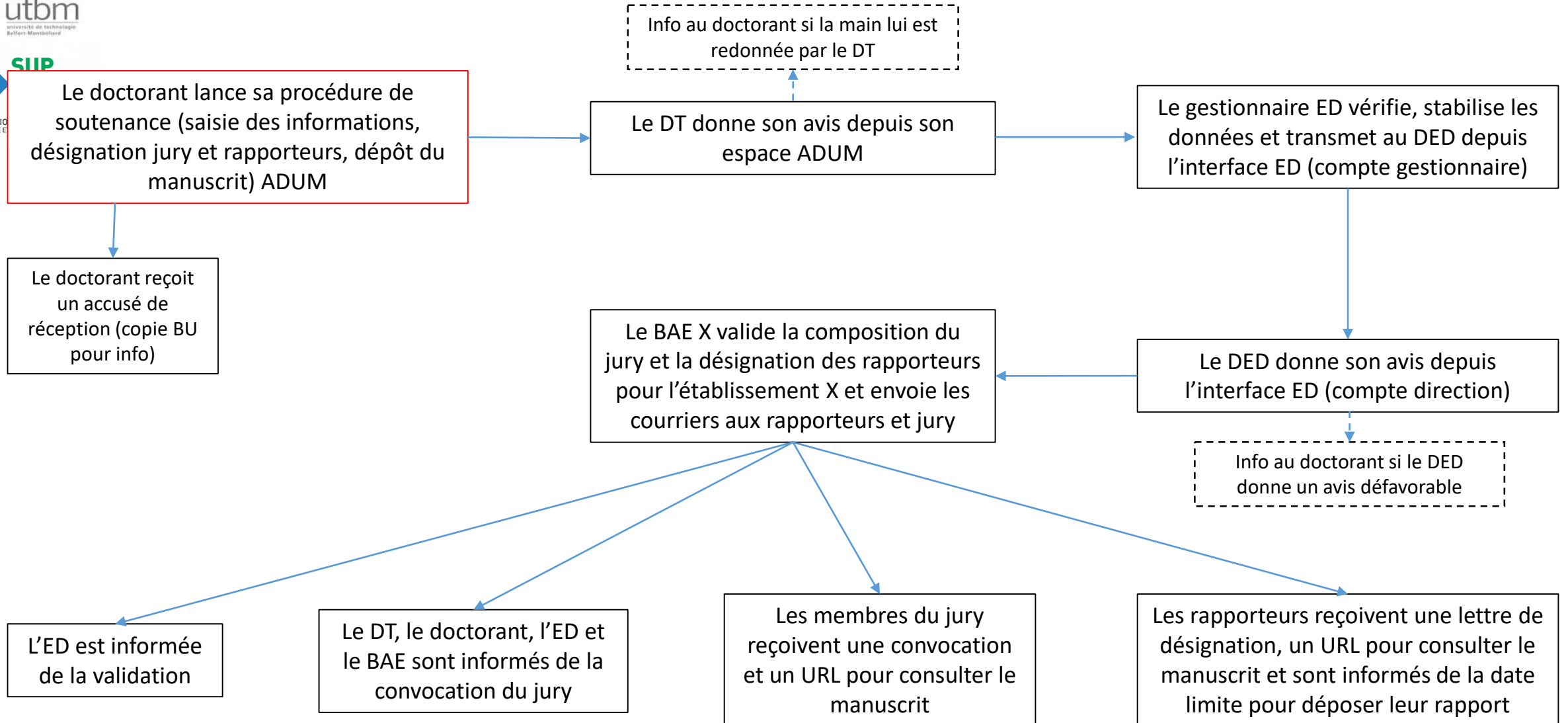
La procédure de soutenance devant être lancée au moins 2 mois avant le jour de la soutenance, les établissements vont instruire des demandes soutenances en leur nom à partir du 1^{er} novembre 2024.

- Les documents liés à la soutenance ont été préparés pour chacun des 5 établissements et envoyés à ADUM pour implantation
- Mercredi 16/10 : les gestionnaires ED et BAE ont reçu les informations
- Ces informations seront (re)données aux établissements lors de la prochaine réunion du groupe de travail (en cours d'organisation)

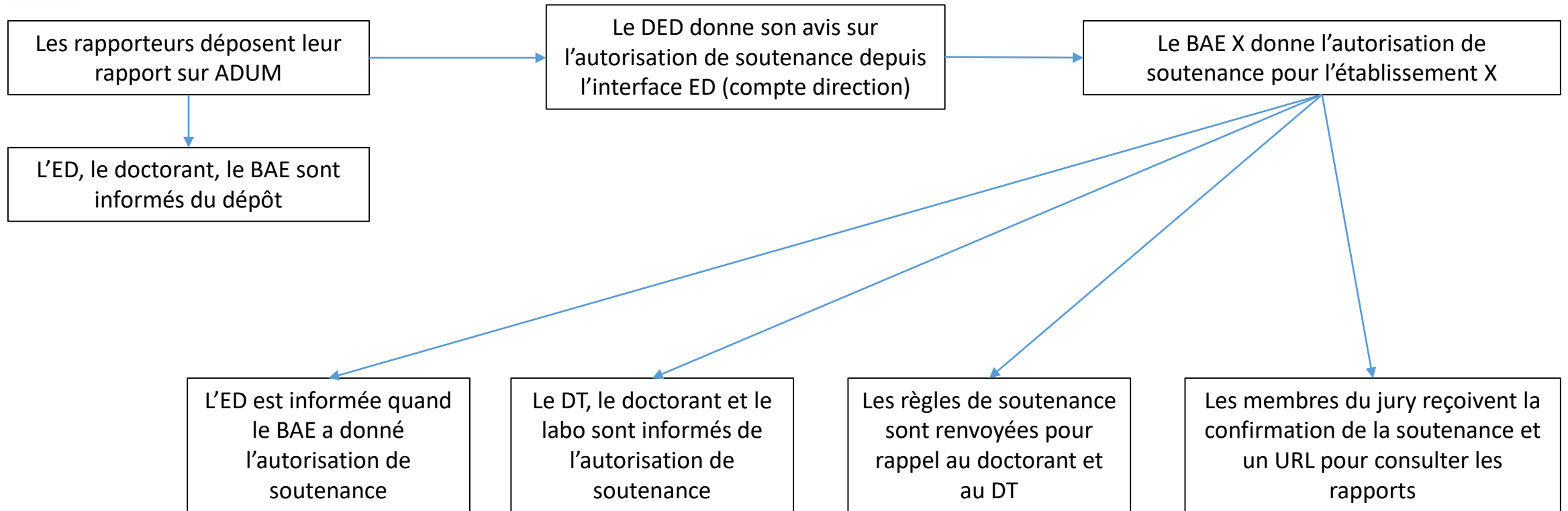
A ce stade, l'UFC et l'uB apparaissent sur tous ces documents quand bien même ils n'existeront plus au 1^{er} janvier > période transitoire dans l'attente des noms et logos des nouveaux établissements.

Attention : la procédure de soutenance actuelle doit être modifiée pour ne pas aller au-delà de l'arrêté sur les critères auxquels doivent répondre les membres de jury. Notamment les « extérieurs ». L'arrêté en précise le contour : ils doivent être extérieurs au laboratoire, à l'ED et à l'établissement d'inscription du doctorant. Par exemple, un collègue UFC de SPIM pourra maintenant être extérieur pour une thèse UB de CP (ou toute autre ED). Mais un collègue SPIM UFC ne pourra pas être extérieur pour une thèse SPIM de l'UB.

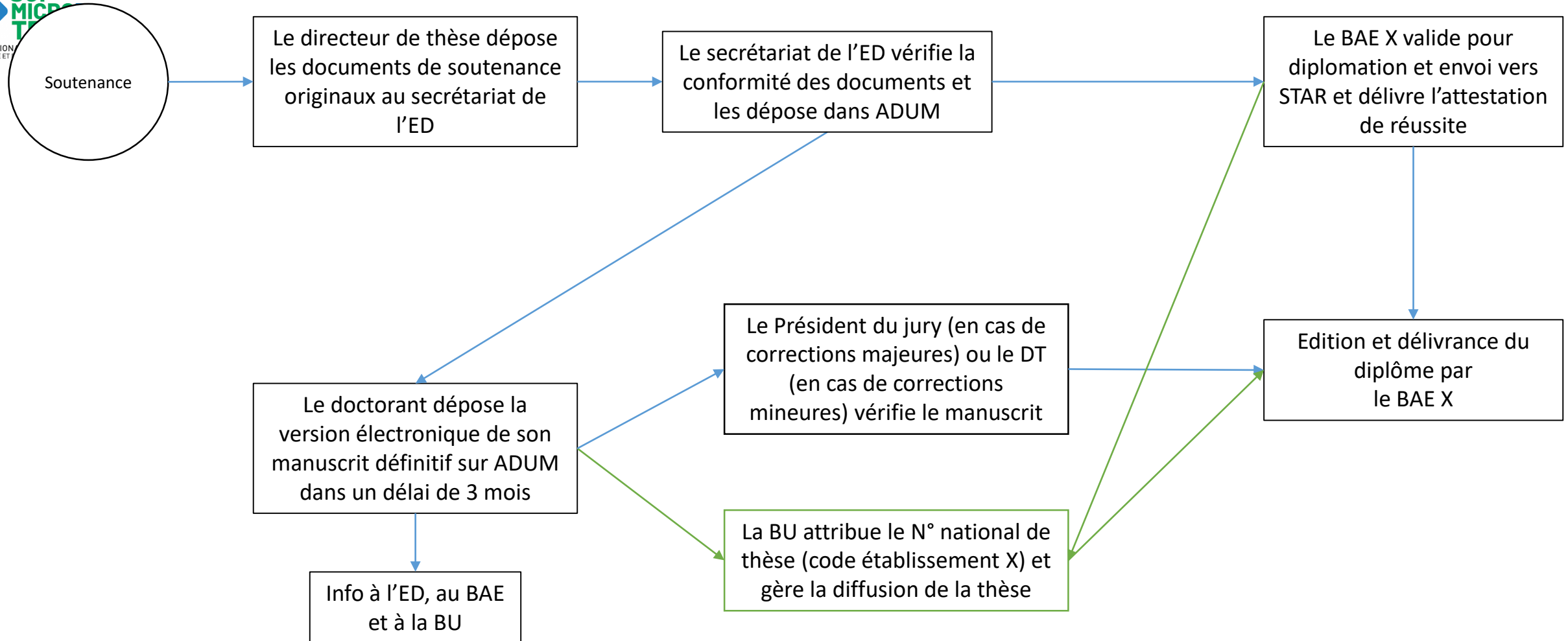
Procédure de soutenance (soutenances à partir du 01/01/25)



Procédure de soutenance (soutenances à partir du 01/01/25)



Procédure de soutenance (soutenances à partir du 01/01/25)



Procédure de soutenance (soutenances à partir du 01/01/25)

Petits rappels :

Rapporteurs : HDR ou equiv, Extérieur, Unités de recherches différentes, pas de publi avec le doctorant, pas émérite

Président : PR ou Equiv, pas émérite, pas de lien avec la thèse

Jury : 4 à 8, moitié extérieur UBFC, moitié de PR ou equiv, au moins 1 PR ou MCF

Equilibre homme femme dans la mesure du possible

Respecter bien les 2 mois de délai

Prévoir en amont

PIF : 100h, Intégrité (9h) Science ouverte (3h)

Pour les thèses en anglais, 10 ou 3 pages de résumé en français à intégrer dans le manuscrit dès la demande de jury

Faire attention à la validation dans ADUM

Choix des rapporteurs

Attention : pour les étranger « Full professor » quasi seul equi PU

Un Emérite ou honorary ne peut pas être rapporteur ni président

Retour légal des rapports des rapporteurs 14 jours avant la soutenance : incompressible (loi)

Journée de rentrée doctorale 2024/2025

Jeudi 21 novembre 2024

SUPMICROTECH ENSMM
26 Rue de l'Épitaphe, 25000 Besançon

PROGRAMME

MATIN

Session plénière

Amphithéâtre Emilie du Chatelet

9h30-9h40

Discours d'accueil

Thierry RIGAUD, directeur du Collège doctoral

9h40-10h10

Présentation des formations transversales. Questions/réponses

Emilie FAIVRE et Mélanie JOUHANNEAU, gestionnaires des formations doctorales

10h10-10h40

Approche par compétences et poursuite de carrière. Questions/réponses

Candice CHAILLOU, chargée de valorisation du doctorat

10h40-10h50

Diffusion des thèses et Science ouverte

Elodie TROTTIN, correspondante thèses au service de documentation commun de l'Université de Franche-Comté et Françoise CHAMBEFORT, responsable de la mission Appui à la recherche du service commun de documentation de l'université de Franche-Comté, référente Science Ouverte pour l'université de Franche-Comté au sein du réseau CPU

10h50-12h

Conférence « Une seule santé (One Health) : une invitation au décloisonnement des savoirs et des pratiques »,

Patrick Giraudoux, professeur émérite d'écologie, Laboratoire Chrono-environnement

APRÈS-MIDI 14h-17h

Réunions des écoles doctorales

École doctorale **SPIM** → Amphithéâtre Pierre Mesnage

École doctorale **ES** → Amphithéâtre Emilie du Chatelet

École doctorale **LECLA** → Salle 001

École doctorale **SEPT** → Amphithéâtre Jules Haag

École doctorale **DGEP** → Salle 004

École doctorale **CP** → Salle 005

Communication UBFC 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique - Do not litter

Finale MT180 2025

La Finale régionale MT180 aura lieu au Théâtre de Montbéliard le jeudi 20 mars 2025.

SPIM

Merci à tous pour votre
attention et votre
investissement pour l'ED

<http://spim.ubfc.fr>